

CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019 A 19H30

Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER , Mme Karine BASSARD, M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), M. Christian CLEMENT, M. Gérard CUROT, Mme Nicole FILLON, Mme Evelyne GAILLOT, M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY , Mme Annie HENNEAU, Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)

Absents excusés : Mme Annick RADIGON (procuration à Karine Bassard), M. Maxime SAGETTE (procuration à Stéphane Roux), Mme Claire DURANTE (procuration à Mme Nicole FILLON), M. Yves COURTOT (procuration à Bernard Milloir), Mme Jeanine BERTHELOT.

Secrétaire de séance : Karine Bassard

1. Décision de la Commission d'Appel d'Offres

La commission d'appel d'offres qui vient de se réunir pour la réfection des toitures des bâtiments de l'école primaire et de l'école de musique a analysé la seule offre reçue, celle de l'entreprise Chevallier.

L'estimation budgétaire était de 74.000€ HT, l'offre est à 70.462,91€ HT.

La commission d'appel d'offres propose donc de retenir l'entreprise Chevallier.

Un avenant sera établi pour l'isolation afin de répondre aux normes édictées par le SICECO et ainsi permettre de bénéficier des certificats d'énergie

Une subvention doit être accordée par le Conseil Départemental qui a été sollicité à hauteur de 30% du montant des travaux. Le montant est inconnu à ce jour. Quant à la demande de DETR, elle concernera l'exercice 2020.

Une autorisation de commencer les travaux a été obtenue.

2. Travaux centre bourg

Lors des travaux, des améliorations possibles ont été entrevues.

Pour assurer la continuité des aménagements et le cheminement piétons qui permettra d'améliorer l'accessibilité, le Conseil Municipal décide de prolonger les travaux place du grenier à sel et Promenade du Canal jusqu'au début de la rue Frasnès les Couvins. Le visuel sera plus agréable et en cohérence avec l'espace paysager.

Un deuxième secteur nécessite des travaux complémentaires, il s'agit de la rue René Laforge portion située de l'intersection avec la rue du 08 mai et la portion située au droit de l'immeuble proche de la cour de la SCI vers Thoisy le Désert.

A cet endroit, le trottoir est étroit et n'est pas aux normes, cet aménagement permettra également de ralentir la vitesse des véhicules arrivant de Thoisy le Désert. La création d'un trottoir plus large associée à la réduction de la largeur de chaussée engendrera la création d'un alternat de circulation (la sortie de Pouilly sera prioritaire).

Chiffrage :

Avenant travaux complémentaires Grenier à sel :	80.235€
Avenant travaux complémentaires rue René Laforge :	57.419€

La dépense totale s'élève à	1.553.131€
Recettes attendues :	
Conseil régional :	120.000€
Conseil Départemental :	350.000€
DSIL :	325.000€
Pays Beaunois :	200.000€
Soit un total de	995.000€

Les fonds propres et l'emprunt s'élèvent à 558.131€ (autofinancement avec l'excédent d'investissement)

3. Travaux préparatoires à l'arrivée de la fibre

Le déploiement de la fibre est prévu pour 2020/2021.

Lors de l'ouverture de la chaussée, la Commune installera des fourreaux pour permettre le passage de la fibre sans avoir à rouvrir à ce moment-là.

4. Travaux d'assainissement de priorité 1 hors centre bourg

Ce sujet a été vu en commission travaux le 09/07/2019.

Cette réunion avait pour but de prioriser et phaser les travaux.

Les travaux prévisionnels sont estimés à 2.300.000€.

Pour les travaux en priorité 1 **hors centre bourg**, les travaux ne pourront commencer qu'au plus tôt dernier trimestre 2020 si nous voulons bénéficier des subventions au titre de la DETR 2021. Dans le phasage et la priorisation, il faudra privilégier les secteurs hors proximité centre bourg.

La consultation des entreprises se fera début 2020, en septembre 2020 nous aurons la possibilité de solliciter de la DETR au titre de 2021.

La consultation se fera par marché à bons de commande sur une durée de 4 ans, soit un budget travaux de 500.000€ par tranche. L'intérêt du marché à bons de commande nous permet aussi la possibilité de ne pas engager de travaux sur une année, le marché sera établi dans une fourchette de 0€ à 500 000€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer le marché à bons de commande.

Le diagnostic 2019 en cours doit être validé. Sous réserve de l'accord de l'Agence de l'eau et de la DDT (Police de l'eau) le délai de restitution sera vraisemblablement prorogé du fait des conditions météo enregistrées ces derniers mois (sécheresse).

5. Projet d'externalisation des espaces verts

Aujourd'hui, la commune compte 3 postes d'agents techniques.

1 agent va être en arrêt maladie longue durée.

Les activités concernées sont : la tonte, l'égavage, le ramassage des feuilles.

Ces activités ne peuvent pas être pris en charge par les 2 postes d'agents techniques en place.

La commune peut soit embaucher un contrat temporaire, soit externaliser l'activité.

Le maire propose l'externalisation de l'activité.

Par 17 voix pour et 1 abstention (Gérard Curot), le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer une consultation des entreprises pour l'externalisation des activités de tonte, de ramassage des feuilles et d'égavage.

6. Sécheresse 2019

La commune va solliciter une nouvelle demande de reconnaissance de catastrophe naturelle au titre de 2019. Ce sera la même procédure qu'en 2018.

L'information est passée dans le bulletin municipal et dans le journal le Bien Public pour récolter les demandes des habitants dont les habitations sont dégradées à la suite de la sécheresse 2019 (période 01/01/2019 – 31/12/2019).

La demande sera lancée début 2020 à l'issue de la période considérée, nous ne serons fixés qu'aux alentours de mi-2020. Il est impératif que les habitants concernés fassent une déclaration à leur assurance.

7. Adhésion à l'agence technique départementale

Le Conseil Départemental propose une assistance technique, juridique ou financière.

Le tarif est de 200€ par an.

Pour la maîtrise d'ouvrage 1% du montant (maximum 100.000€ de travaux)

Pour la maîtrise d'œuvre : 2% du montant (maximum 100.000€ de travaux)

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette adhésion et nomme Stéphane Roux comme représentant de la commune à l'assemblée générale.

8. Affaires diverses

- Départ à la retraite d'un agent technique

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'attribution de bons d'achat pour 300€ auprès de commerçants locaux.

- Feux tricolores comportementaux

Rue Stéphane Mazeau, vers le parc de jeux, une signalisation dynamique sera installée pour la somme de 8.000€. Le dossier sera porté par le SICECO. Pour les autres installations de feux comportementaux, (Rue de Dijon, Avenue du Gal de Gaulle face à la MSP), le conseil départemental a émis un avis défavorable, l'installation est donc différée. Le maire rappelle le principe de ces feux, si les véhicules respectent la limitation de vitesse, le feu est au vert, dans le cas contraire, il passe au rouge.

- Presbytère

Le presbytère a été vendu pour la somme de 270 750€.

- Remerciements

Le département de l'Aude remercie le conseil municipal pour l'aide exceptionnelle qui lui a été accordée par la commune de Pouilly en Auxois (300€).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.